



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion électronique du 15 / 04 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

CO CHATEAUNEUF RHONE :
U15 le 8 Juin 2024.

SC BOURG ST ANDEOL :
U7 le 01 Juin 2024,
U9 le 01 Juin 2024,
U11 le 02 Juin 2024,
U13 le 02 Juin 2024.





ES CHOMERAC :

U11 le 18 Mai 2024,

U13 le 19 Mai 2024.

VALLIS AUREA FOOT :

U11 les 19 et 20 Mai 2024,

U13 les 19 et 20 Mai 2024.

ASC VILLEVOCANCE :

U9 le 9 Mai 2024,

U11 le 8 Mai 2024,

U13 le 8 Mai 2024.

AS VALLEE DOUX :

Seniors sixte le 8 Mai 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.





NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Finales PITCH du 06/04/24 :

Les équipes U13G de RHONE CRUSSOL FOOT 07, OL VALENCE et l'équipe U13F de OL SALAISE RHODIA représenteront le District aux finales Régionales organisées à FEURS (42) le 4 Mai 2024.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

½ FINALES le 19/05/2024 :

PS ROMANS – US MONTELIMAR 1,

FC HERMITAGE – US VALLEE JABRON.

Coupe Gilbert PESTRE :

½ FINALES le 19/05/2024 :

AS SUD ARDECHE 3 – Ent BASSES COLLINES,

US PONT LA ROCHE – ES SARRAS St VALLIER.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

U15 D2 :

Poule A :

J12 : FC HERMITAGE – FC ANNONAY le 28/04/2024.





Poule B :

J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELIMAR 2 le 28/04/2024.

J12 : Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 - FC PORTES VAL le 28/04/2024.

U15 D3 :

Poule A :

J3 : CORNAS – OL SALAISE RHODIA 2 le 28/04/2024.

J3 : FC CHATELET - FC BREN le 28/04/2024,

Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 15/05/2024,

J3 : CO CHATEAUNEUF RHONE - FC DIOIS le 28/04/2024,

J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 01/05/2024,

J5 : VALLON FC – FC TRICASTIN le 27/04/2024.

U15 D4 :

Poule A :

J3 : Ent BASSES COLLINES – FC HAUTERIVES le 28/04/2024.

U15 D5 :

Poule A :

J6 : Ent VALLEE GALAURE – CO CHATEAUNEUF ISERE le 21/04/2024.

Poule B :

J5 : US VAL D'AY 2 – ES SARRAS 2 le 27/04/2024.

Poule C :

J4 : Ent BASSES COLLINES 2 – FC EYRIEUX EMBROYE le 28/04/2024.

Poule E :

J5 : ES CHOMERAC 2 - Ent MEYSSE ROCHEMAURE - le 28/04/2024,

J5 : Ent USVJ FCV 3 – FA MELAS LE TEIL le 27/04/2024.

Poule F :

J2 : OL SAINT MONTAN – ATHLETIC FOOT CEVENNES le 28/04/2024,

J2 : US St JUST St MARCEL – US PORTES HTES CEVENNES le 28/04/2024.

Forfait Journée :

U15D4 Poule B J3 : FC VALENCE 2.

U15D5 Poule D J6 : ASL GENISSIEUX.

U15D5 Poule E J3 : ES CHOMERAC 2.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D1 :

RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 27/04/24,
VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELMAR 1 est programmé au 27/04/24,
ANNONAY FC 1 / AS SUD ARDECHE 1 est reportée au 27/04/24,
US MONTELMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24,
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 01/05/24,
US MONTELMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 08/05/24,
FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 11/05/24.

En U17 D2 :

Poule A :

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reporté au 27/04/24.

Poule B :

ES CHOMERAC / RHONE CRUSSOL 3 est reportée au 13/04/24,
AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 27/04/24,
US VAL JAB -FCV 1 / AV S SUD ARDECHE FOOT 2 est reportée au 27/04/24,
OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 27/04/24.

En U17 D3 :

Poule A :

AS CANCOISE VILLEVOCANCE 1 / FC DU CHATELET est reportée au 27/04/24.

Poule B :

CHATEAUNEUF DU RHONE / ENT BERG HELVIE RUOMS est reportée au 27/04/24.

En U17 D4 :

Poule A :

BOULIEU/BOURG 2 / AS DU DOLON 1 est reportée au 27/04/24.

Poule C :

AS SUD ARDECHE FOOT 3 / ENT USVJ-FCV 3 est reportée au 20/04/24.
USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Poule D :

JS LIVRON 2 / USVJ-FCV 2 est reportée au 20/04/24,
US BAS VIVARAIS / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 27/04/24,

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.





Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

FC RHONE CRUSSOL 07 / US MONTELMAR est reportée au 20/04/24,

US MONTELMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 27/04/24,

FC ANNONAY / US MONTELMAR est reportée au 01/05/24,

US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,

US MONTELMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

En U20 D2 :

OL RUOMS / ES BEAUMONTELEGER est reportée au 20/04/24,

ES CHOMERAC / AS ST MARCELLOISE est reportée au 27/04/24,

US PORTES HTES CEVENNES / BOURG ST ANDEOL SC est reportée au 27/04/24,

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 01/05/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

